

Coalition Héritage Québec

Québec, le 9 août 2013.

M. Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon

Monsieur le ministre,

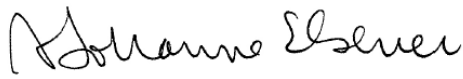
Après avoir pris connaissance du dossier concernant le Domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon, nous sommes d'opinion que ce domaine mérite un statut de reconnaissance culturelle pour ce qu'il représente dans l'éventail du patrimoine culturel du Québec. La sauvegarde de ce bien patrimonial doit être portée au registre des biens culturels parce qu'il constitue la mémoire d'une époque. Ce domaine a aussi le grand mérite d'être une pièce originale par son architecture sortie de l'imaginaire populaire, d'une originalité sans conteste. Son histoire, tout comme sa participation à l'édification du Québec, doivent s'ajouter aux autres qualités que recèle le Domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon, soit la bonne conservation de l'espace naturel formant une unité de lieu remarquable avec l'architecture de ce site exceptionnel.

Monsieur le ministre, il serait extrêmement dommageable pour l'avenir du Québec qu'un tel lieu soit morcelé, vendu morceau par morceau. Ce serait dilapider, une autre fois, le seul et vrai trésor du Québec, son patrimoine culturel et naturel. Le Québec n'a pas une épaisseur culturelle suffisamment forte pour se permettre de négliger ce qui a fait sa renommée.

Par la présente, la Coalition Héritage Québec appuie avec fermeté la demande justifiée par le conseiller municipal Paul Malouf et madame Chantal Crête ainsi que les citoyens qui demandent le classement du Domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon. Nous croyons que ce site mérite toute votre attention en tant que témoignage d'une époque révolue mais aussi en reconnaissance de la nation à l'endroit de ces citoyens anonymes qui ont édifié ces structures en matériaux du pays. Ce serait reconnaître également la viabilité des constructions en bois, dont le gouvernement actuel prône le retour. Architecture modeste, mais profondément humaine qui respire le pays. Pour terminer, permettez-nous de faire aussi un lien avec ce que l'on appelle le développement durable. Le Domaine des pères Sainte-Croix à Lac-Simon en est un exemple.

Monsieur le ministre, priver le Québec d'un tel ouvrage serait aussi coupable que de voir détruire un monument, aussi modeste, peut-être, mais en pierres cette fois en France. La seule différence est que cette architecture est en matériaux de proximité, en bois. Vous nous permettrez de rappeler que les instances internationales parlent avec raison des œuvres modestes, d'architecture d'accompagnement, populaires, comme étant le patrimoine véritable de l'humanité.

En espérant que vous prêterez une oreille attentive à cette requête d'inscription au registre des biens culturels, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en l'assurance de notre distinguée considération.



Johanne Elsener, présidente
Coalition Héritage Québec
3657 chemin St-Louis
Québec QC
G1W 1T2
Tél. 418-651-0505
Cell. 418-670-8580



Marcel Junius, président honoraire
Coalition Héritage Québec
Prix du Québec pour le patrimoine 2003